Image not found or type unknown

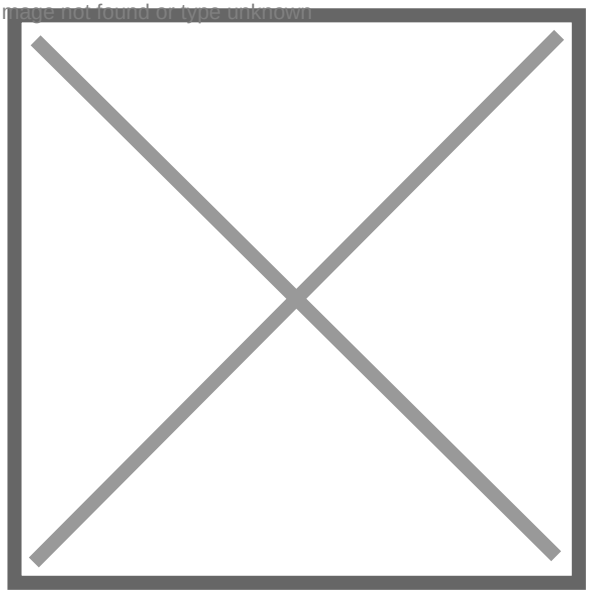

# Interdiction de gerer toute personne moral et autoentreprise

Par **Alexandre7589**, le **17/04/2009** à **04:47**

Bonjour,

Je suis sous le coup d'une
"INTERDICTION DE GERER toute personne morale commerciale"
pendant encore 4 ans.

L'autoentreprise etant personel, m'est il possible de cree une autoentreprise ?

Merci de votre reponse

Cordialement

Alexandre

Par **jeetendra**, le **17/04/2009** à **08:00**

bonjour, la réponse est non, lisez la réponse du ministre Hervé Novelli interrogé par lesechos à ce sujet, cordialement

[fluo]strategie : peut-on devenir auto-entrepreneur si on est sous le coup d'une interdiction de

gérer ?[/fluo]

Hervé Novelli : [fluo]Si une décision de justice vous interdit de devenir chef d'entreprise, vous ne pouvez pas devenir auto-entrepreneur pendant la durée de la décision, sauf autorisation de la Justice[/fluo]. J'ai fait adopter un dispositif dans la loi de modernisation de l'économie qui supprime l'automaticité des interdictions de gérer : elles sont désormais prononcées au cas par cas et devraient donc être moins nombreuses.

Par **Alexandre7589**, le **17/04/2009** à **17:12**

Merci de votre réponse,
est il dans ce cas envisageable d'obtenir d'un juge l'autorisation necessaire ? quel est la demarche a suivre ? cela a t'il de bonnes chances de réussir ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés